



Acteur Prévention Secours Aide et Soins à Domicile (APS ASD)

Jusqu'en Septembre 2015, cette formation portait le titre de « Certificat Prévention Secours (CPS) Intervenant à domicile (ID) »

Cette formation est accessible à **tous les salariés aidants et soignants du secteur de l'aide et du soin à domicile ainsi qu'à tous ceux, particulier, qui souhaitent travailler dans ce secteur.**

Elle permet d'acquérir des compétences en prévention des risques professionnels et en secours aux personnes.

Quelques repères pour obtenir le certificat d'Acteur prévention secours – Aide et soin à domicile » et actualiser ses compétences :

À qui est destinée cette formation et quels sont ses objectifs ?

Tout salarié travaillant ou souhaitant travailler dans le secteur de l'aide ou du soin à domicile peut suivre une formation d'Acteur Prévention Secours -ASD

Elle a pour objectif de permettre au salarié :

PREVENTION

- D'améliorer les conditions de travail de manière à réduire les risques d'accidents du travail (chutes...) ou de maladies professionnelles en particulier les Troubles Musculo Squelettiques...
- De contribuer au confort, à la qualité de l'aide et des soins
- D'acquérir les principes d'économie d'effort lors des manutentions, manipulations de la personne à mobilité réduites lors de transfert lit- fauteuil, rehaussement dans le lit, aide à la marche...
- D'assurer la sécurité de l'aidant et du bénéficiaire

SECOURS

- D'assurer un comportement adapté en cas de dysfonctionnement, ou d'accident en développant 4 actions :
Protéger, examiner, faire alerter ou alerter, secourir en cas de malaise, saignement, étouffement, perte de connaissance, arrêt cardiaque...

Les gestes de secours sont réalisés sur des mannequins nourrisson, enfant, adulte, avec l'utilisation du défibrillateur (DAE).

Cette formation implique le cas échéant un engagement de l'encadrement de la structure employeur, car elle peut conduire à des modifications organisationnelles, techniques ou humaines de la structure.

Qu'obtient le participant avec cette formation ?

La validation de la double compétence prévention des risques professionnels et secours permet au salarié d'obtenir le **certificat d'Acteur Prévention Secours Aide et Soins à Domicile : APS ASD**

Le certificat d'Acteur Prévention Secours-AP ASD donne équivalence au certificat de Sauveteur Secouriste du travail (SST) et le certificat Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP-IBC).

Il est délivré par notre organisme ADN Formation EURL MORELLATO Nathalie habilité par l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité).

Cette formation est régie par un ensemble de dispositions (Modalités de mise en œuvre, référentiels, certifications...).

Ces dispositions sont formalisées dans le document de référence Aide et soin à domicile (INRS).

La durée de la formation ?

C'est une formation d'une durée de 21 heures

Comment financer la formation ?

Le coût de la formation peut être pris en charge dans le cadre du financement de la formation professionnelle continue (OPCA), Compte Personnel de Formation (CPF), ...

Comment Maintenir et Actualiser ses Compétences ?

Le maintien et l'actualisation des compétences est nécessaire tous les 24 mois.

Cette actualisation des compétences est organisée sur une durée de 7 heures, où les compétences de l'acteur APS ASD sont de nouveau évaluées